ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-101

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du mercredi 03 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Jacques Vince, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mercredi 03 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220725-2022-101-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-102

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du samedi 06 août, du samedi 03 septembre, du samedi 10 septembre, du samedi 17 septembre et du samedi 24 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Catherine Anavoizard, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 06 août, du samedi 03 septembre, du samedi 10 septembre, du samedi 17 septembre et du samedi 24 septembre 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220725-2022-102-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-103

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du mercredi 10 août et du mercredi 17 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Julien Ravello, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mercredi 10 août et du mercredi 17 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220727-2022-0103-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0104

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du vendredi 19 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Sabrina Benhaim, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du vendredi 19 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220727-2022-0104-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0105

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du vendredi 19 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Floyd Novak, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du vendredi 19 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220727-2022-0105-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0106

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du jeudi 25 août et du vendredi 26 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Laurent Quiquerez, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du jeudi 25 août et du vendredi 26 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220727-2022-0106-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0107

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du samedi 27 août et du samedi 24 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Sylvie Donati, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 27 août et du samedi 24 septembre 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220725-2022-0107-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0108

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du mercredi 31 août, du jeudi 01 septembre et du vendredi 02 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Morgane Guillas, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mercredi 31 août, du jeudi 01septembre et du vendredi 02 septembre 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 25 juillet 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220727-2022-0108-AI
Date de télétransmission : 27/07/2022
Date de réception préfecture : 27/07/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0110

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du samedi 20 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Catherine Anavoizard, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 20 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 03 août 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220805-2022-0110-AI
Date de télétransmission : 05/08/2022
Date de réception préfecture : 05/08/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0113

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du samedi 13 août et du jeudi 18 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Antoinette Butet, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du samedi 13 août et du jeudi 18 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 10 août 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220818-2022-0113-AI
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0114

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du vendredi 26 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Floyd Novak, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du vendredi 26 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 11 août 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220818-2022-0114-AI
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0115

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du mercredi 07 septembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Monsieur Jacques Vince, conseiller municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du mercredi 07 septembre 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressé.

Villeurbanne, le 11 août 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220818-2022-0115-AI
Date de télétransmission : 18/08/2022
Date de réception préfecture : 18/08/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

ARR-POP-2022-0116

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Les articles L2122-18 et L2122-32 du code général des collectivités territoriales

VU : Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection de la municipalité

CONSIDERANT : qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration des mariages du vendredi 19 août 2022.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Sylvie Donati, conseillère municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, notamment pour célébrer les mariages du vendredi 19 août 2022.

ARTICLE 2

Monsieur le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et adressé à Monsieur le Préfet du Rhône. Ampliation sera remise à l'intéressée.

Villeurbanne, le 17 août 2022

Cédric Van Styvendael
maire de Villeurbanne

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220817-2022-0116-AI
Date de télétransmission : 17/08/2022
Date de réception préfecture : 17/08/2022

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Portant délégation de signature

ARR-POP 2022/091

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles les articles L2122-30 et R2122-10,

VU : le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R113-5 à R113-9 et R113-10,

VU : le décret n° 2013-1156 du 13 décembre 2013 relatif au contrôle de l'existence des titulaires de pensions et d'avantages de vieillesse résidant hors de France,

VU : l'arrêté 26/2016 du 31 mai 2016 portant délégation de fonction d'officier d'état civil et de signature,

CONSIDERANT : la nécessité, pour la bonne marche des services, de procéder à une délégation de fonction d'officier d'état civil ainsi qu'à une délégation de signature du maire,

ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté 47/21 est abrogé.

Sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Cédric Van Styvendeal, maire de la commune de Villeurbanne, délégation est donnée à :

- Sandra COMPARATO,
- Gaëtane LETHENET,
- Charlotte COINTEPAS,
- Gaëlle VICEDO
- Isis BILLOTTE FULBERT

agents titulaires de la collectivité afin de signer les autorisations de fermeture de cercueil.

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera :

- notifié aux intéressés,
- publié au recueil des actes administratifs de la commune,
- transmis à monsieur le préfet du Rhône,
- transmis à monsieur le procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Lyon.

DIRECTION POPULATION
hôtel de ville
place lazare goujon
métro gratte-ciel
69601 villeurbanne cedex
téléphone 04 78 03 67 67
télécopie 04 78 03 67 00

adresse postale
hôtel de ville
bp 65051
69601 villeurbanne cedex
en rappelant
le service concerné

exemplaire notifié à l'intéressé-e le : (nom, date et signature de l'agent)

Accusé de réception en préfecture/...
069-216902668-20220708-2022-091-AI
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022

ARTICLE 3
Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 06 juillet 2022

Cédric Van Styvendeal
maire de Villeurbanne

Accusé de réception en préfecture
069-216902668-20220708-2022-091-AI
Date de télétransmission : 08/07/2022
Date de réception préfecture : 08/07/2022